

supérieur. Une direction des affaires universitaires a été formée au sein de la direction générale de l'enseignement universitaire. Une commission des subventions a aussi été instituée. En 1969, la Loi sur les collèges a créé un réseau provincial de collèges communautaires que le gouvernement provincial doit financer. Cinq collèges publics doivent devenir des établissements communautaires polyvalents offrant des cours professionnels et de préparation à l'université. Il existe aussi deux instituts techniques, trois collèges agricoles et trois collèges privés confessionnels, dont l'un entend devenir le centre francophone de l'enseignement supérieur dans l'Ouest.

Aspects nationaux et internationaux

Comme il n'y a pas de ministère fédéral de l'éducation, chaque province, comme on vient de le lire, élabore des plans pour l'avenir de l'enseignement supérieur à l'intérieur de ses frontières. En outre, plusieurs organisations nationales (voir l'annexe II) cherchent à étudier et à infléchir certains domaines de l'enseignement supérieur dans toute l'étendue du pays. Pour illustrer ce fait, nous mentionnons ci-après quelques études qui ont été complétées au cours des cinq dernières années ou qui sont en voie de préparation:

1) Le rapport Bladen sur le financement des universités, terminé en 1965. Cette étude a été parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada et financée par une subvention de 100,000 dollars accordée par la Fondation Ford et par une somme à peu près égale fournie par des hommes d'affaires et des industriels canadiens. Le rapport a fortement influencé les gouvernements qui sont responsables au Canada du financement des universités selon leur champ de juridiction. (Voir le chapitre précédent, Progrès accomplis par les provinces depuis 1964.)

2) Le rapport Duff-Berdahl sur l'administration des universités, parrainé conjointement par l'Association canadienne des professeurs d'université et l'Association des Universités et Collèges du Canada et publié en 1966. Depuis lors, la majorité des conseils d'administration des universités ont été transformés pour comprendre plus de professeurs et d'étudiants.

3) Le rapport Ingraham sur les pensions des universités, parrainé par l'Association des Universités et Collèges du Canada.

4) Le rapport Downs sur les bibliothèques des universités, parrainé par l'Association des Universités et Collèges du Canada.

5) Une étude du coût des universités, parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada, doit être complétée en 1970.

6) Une étude sur l'accessibilité aux études supérieures, parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada, doit être publiée en 1970.

7) Une étude des capacités de coopération des universités canadiennes avec les pays du Tiers-Monde, parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada et par l'Agence canadienne de développement international, doit être publiée en 1970.